



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016**

Le vingt et Un Janvier Deux Mille Seize, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Vésubie se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 221-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du Quinze Janvier Deux Mil Seize.

**Présents :** Henri GIUGE, Gérard ERRE, Géraldine DE CAQUERAY, Yannick GARIN, Martine LEA-PASTORINO Christian AIRAUT, Isabelle CIAIS, Brigitte ISNART, Alain MARTIN, Thomas MARTIN, Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Honoré GHETTI, Agnès SOLIMEIS, Didier GIORDAN

**Procuration :**

Patricia ROUX-GUISTO procuration à Isabelle CIAIS

Après constat du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 00.

Madame Isabelle CIAIS est désignée comme secrétaire de séance.

**SUBVENTION OFFICE DU TOURISME :**

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année l'Association de l'Office du Tourisme, régie par la Loi 1901, fonctionne grâce à la mise à disposition des employés de la Mairie en l'occurrence Madame Isabelle LANDANSKI, Madame Joëlle CIAIS à temps partiel et Madame Marjorie MENEIZ, ce qui représente une masse salariale pour l'année 2015 de 49 094.01€, alors que sur la ligne budgétaire une subvention avait été accordée pour un montant de 80 000€. Si les dépenses de l'Office du Tourisme sont en dessous, c'est aussi dû au congé maladie de Madame Marjorie MEINEZ, en contrepartie nous avons été remboursés à hauteur de 8 000€ par Gras Savoye sur ses salaires. Monsieur le Maire rappelle que Madame Joëlle CIAIS-GIGLEUX, revenue en septembre 2014, est prise en charge totalement par l'Office du Tourisme sur ses fonds propres, ainsi qu'un agent saisonnier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette demande de subvention d'un montant de 49 094.01€ et l'autorise à signer une convention dans laquelle il sera stipulé la mise à disposition du personnel communal pour un montant de 49 094.01€ pour l'année 2015, cette somme sera de suite remboursée par l'Office du Tourisme.

Monsieur le Maire demande aux Elus s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur le Maire en tant que Président de l'Office du Tourisme et Madame Géraldine DE CAQUERAY en tant que Présidente déléguée, ne prennent pas part au vote.

Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

### **RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état des mauvaises finances de la Commune lors de l'élection de mars 2014, la Commune pour faire face a dû prendre une ligne de trésorerie de 400 000€, réduite en 2015 à 350 000€ qui permet d'assurer différents mouvements au cours de l'année. Le Crédit Agricole Côte d'Azur nous propose un taux EURIBOR, actuellement de - 0.088 % plus une marge de 1.70 % ramenée à 1.50%. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler cette ligne de trésorerie, même si les finances de la Commune se sont améliorées.

Dans une quarantaine de jours le budget sera voté, Madame Aurore DAHON estime qu'il va ressortir un excédent cumulé en « investissement-fonctionnement » de 100 000€, plus important que 2014. Pour l'année 2015 sur cette ligne de trésorerie il a été remboursé 200 000€, il reste aujourd'hui 170 000€ à rembourser en 2016. En 2013 à l'arrivée de la Municipalité, la totalité de la ligne de trésorerie avait été utilisée. Pour la ligne de trésorerie en 2015, les intérêts se sont élevés à la somme de 7 044.96€, en sachant que si la ligne de trésorerie n'est pas utilisée, elle ne coûte rien à la Commune et il demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de reconduire cette ligne de trésorerie pour 2016, à hauteur de 350 000€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions ?

Monsieur Didier GIORDAN demande si les emprunts contractés par l'ancienne municipalité, ont été renégociés car pour lui à l'heure actuelle les taux ont baissés. Madame Aurore DAHON précise qu'une renégociation avait déjà eu lieu sous l'ancienne municipalité conduite par Monsieur Jean-Paul BLANC, une partie avait été renégociée, le reste non car trop coûteux. Monsieur Didier GIORDAN insiste sur le fait qu'en un an les taux ont chuté et il pense qu'il faut renégocier. Madame Aurore DAHON pense que pour certains prêts, cette renégociation n'est pas intéressante, mais elle va se rapprocher du Crédit Agricole avec l'aide de Madame Isabelle CIAIS, Présidente de la Commission des Finances.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 350 000€.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Monsieur Didier GIORDAN demande l'autorisation de prendre la parole à Monsieur le Maire, qui lui accorde.

Monsieur Didier GIORDAN désire revenir sur les points évoqués dans des précédents conseils concernant les fuites de toiture sur l'arrière de la Mairie et la toiture de la Chapelle Saint Roch.

Madame Aurore DAHON l'informe qu'elle s'est renseignée auprès de Monsieur Jean-Claude FRIES en ce qui concerne la toiture de la Mairie celle-ci avait déjà eu d'importantes fuites, la toiture date de 1995, l'entreprise BACCIALON est déjà intervenue pour réparer l'étanchéité et va donc revenir.

En ce qui concerne la Chapelle Saint Roch, Monsieur Jean-Claude FRIES pense que pour celle-ci il n'existe pas de défaut mais que c'est dû à l'inclinaison de la toiture. Monsieur Didier GIORDAN insiste sur le fait qu'un zinc est tordu, Madame Aurore DAHON informe le Conseil Municipal que l'Entreprise CONVALISIER et l'Entreprise BACCIALON vont se rendre sur place pour évaluer les travaux. Madame Géraldine DE CAQUERAY informe le Conseil Municipal que les frais afférents à la réparation de la toiture de la Chapelle Saint Roch, seront pris en charge en totalité par sa famille qui a déjà beaucoup œuvrée pour celle-ci. Monsieur le Maire la remercie.

Monsieur Didier GIORDAN tient à féliciter les jeunes qui se sont occupés des aires de jeux sur la place, travail remarquable fait avec passion. Monsieur le Maire remercie la commission d'animations, d'avoir fait le choix d'acquérir les différentes structures qui ont pallié au manque de neige, et créé une animation et généré des recettes importantes.

Monsieur Didier GIORDAN pose le problème des sorties de l'Ecole Communale très dangereux, avec stationnement anarchique des parents, arrivé très rapide en voiture, etc...de même que les enfants qui attendent le Bus scolaire devant la Mairie, il propose de demander à des jeunes retraités de faire le « papy trafic », il ne connaît pas la législation, il demande si un Agent de la Surveillance de la Voie Publique va être engagé, Monsieur le Maire lui répond normalement début février. Monsieur Christian AIRAUT pense qu'il faut éduquer les parents en priorité et propose à Monsieur Didier GIORDAN de s'investir.

Madame Isabelle CIAIS rappelle que Madame Caroline GRINDA a demandé au dernier conseil de parents d'élèves la fermeture de la barrière au bas de la montée, en particulier pour les véhicules de l'ONF; elle demande si un employé communal à 08 h 20 peut fermer et elle s'engage à l'ouvrir à 08 h 30. Monsieur le Maire retient l'idée de « papy trafic », mais rappelle que normalement dans 15 jours la Mairie aura un Agent de Surveillance de la Voie Publique.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI rappelle le problème des chenilles processionnaires sur la Commune de Saint Martin Vésubie et dans le Département des Alpes-Maritimes et l'informe de la mise en place d'une pétition sur les réseaux sociaux, Monsieur le Maire a pris connaissance de cette pétition mais ne désire pas la signer en l'état car la personne qui a créé cette pétition faisait un amalgame avec la désertification médicale et prétendait que le Conseil Départemental ne désirait pas s'engager.

Monsieur le Maire et Madame Géraldine DE CAQUERAY ont participé au Plan Climat Energie, mi-novembre, au Conseil Départemental. Monsieur le Maire a exprimé son inquiétude quant à la prolifération des cocons des chenilles processionnaires qui prennent une ampleur exceptionnelle en raison du réchauffement climatique. Le Comité scientifique lui a répondu que les pins devraient effectuer une mutation génétique d'ici 600 ans qui leur permettraient de résister aux chenilles. Monsieur le Maire demande que cette pétition soit modifiée car le Conseil Départemental ne se désengage pas au contraire. Monsieur Éric CIOTTI serait prêt à lancer une campagne, mais la Préfecture des Alpes-Maritimes s'y oppose au motif que les produits utilisés sont nocifs pour la faune, voire même les habitants. Monsieur le Maire a fait remonter l'information en tant que vice-président des Communes Forestières, il y a plus d'un an, mais malheureusement toujours la même opposition de la part de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Monsieur Didier GIORDAN dit que les produits sont interdits suite à des lois européennes par contre il est d'accord avec Monsieur le Maire sur le fait que les jeunes arbres ne pourront survivre à cette prolifération, il informe que dans les Landes les cocons sont percés avec des perches.

Madame Romane RAIBERTI-INGLIARDI demande si elle peut faire remonter la volonté de Monsieur Éric CIOTTI à combattre ces chenilles et l'opposition de la Préfecture des Alpes-Maritimes pour l'utilisation de ces produits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.  
La séance est levée à 19 h 30.

**Henri GIUGE**  
Maire



**Isabelle CIAIS**  
Conseiller Municipal

